



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la
Formation Professionnelle,

FORCE OUVRIÈRE

1, rue Sédillot – 67000 STRASBOURG

Tél : 06 17 33 61 57

nicolas.robert@ac-strasbourg.fr

Déclaration des élus **Force Ouvrière** au CTSD 1^{er} degré du vendredi 2 septembre 2022

Monsieur le Directeur académique, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD du Bas-Rhin,

C'est dans un contexte toujours aussi alarmant que nous nous retrouvons à l'orée de cette nouvelle année scolaire.

Lors de la rentrée politique de mercredi dernier, le président de la République a prévenu les Français de « la grande bascule » qui marque la rentrée avec « la fin de l'abondance », « des évidences » et « de l'insouciance ». Lors de la réunion de rentrée des recteurs, le président explique que l'école n'est pas à la hauteur avec « trop d'élèves malheureux, trop de parents anxieux, de professeurs désabusés ou qui ont le sentiment de ne pas être reconnus et trop d'entreprises qui ne trouvent pas de jeunes formés. »

De quelle abondance parle le président Macron ? de l'abondance des salaires des agents publics ? De celle des personnels administratifs de l'Education nationale ? Des AESH ?

L'augmentation de 3,5% de la valeur du point d'indice annoncée en juillet par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Stanislas Guerini, permettait de faire en sorte qu'aucun fonctionnaire ne perçoive un traitement indiciaire brut inférieur au SMIC. Pas de nouvelle augmentation prévue en octobre alors que le gouvernement s'y était engagé.

Cette augmentation de 3.5% entérine et perpétue pour les fonctionnaires la perte de pouvoir d'achat et le décrochage de leur salaire par rapport à l'inflation.

Depuis le SMIC a de nouveau augmenté au 1er août de 2.01%, entraînant de nouveau les 5 premiers échelons du grade C1 et les 2 premiers du grade C2 (principal de 2ème classe) sous le SMIC. Les agents dans ces échelons se retrouvant ainsi condamnés » à percevoir le même salaire pendant un certain nombre d'années, le traitement minimum fonction publique à l'indice 352 et ce jusqu'à ce qu'ils franchissent à nouveau à l'ancienneté la barre de cet indice 352.

D'ailleurs, dès la prochaine augmentation du SMIC, des agents non titulaires, contractuels, AESH, recevront à nouveau une indemnité différentielle du SMIC, révélatrice de la paupérisation de la Fonction publique.

Alors même que les dividendes versés aux actionnaires ont atteint des sommets hallucinants au second trimestre 2022 avec des montants supérieurs à 40 milliards d'euros.

Et les salariés seraient insouciantes ? De quelle insouciance parle-t-il ? Les personnels administratifs comme tous les agents de la Fonction publique font un autre constat. Avec la dégradation de leur pouvoir d'achat, ils font le constat de la dégradation de leurs conditions de travail, de la baisse continue de moyens en personnels, du manque de promotions et de réelles requalifications de

postes. Et que dire du transfert de charge envisagé par le gouvernement sur les agents de la FP, en développant le Télétravail, au titre de la sobriété énergétique ? Cela ne va-t-il pas alourdir la facture des salariés et peser sur leurs finances ? Au niveau local, notre organisation syndicale tient à vous alerter, Monsieur le Directeur académique, sur la situation de nos collègues du SAGIPE où la crise du recrutement bat son plein. A deux reprises en très peu de temps, nous avons fait le point avec le service et les personnels sont déjà à bout de souffle en cette rentrée. Si ce service s'écroule, ce sont plus de 11 000 PE dont la paie sera mise en difficulté : les enjeux sont considérables et nous vous demandons d'intervenir pour alléger la masse de travail actuellement demandée à chaque personnel du service.

La chute du pouvoir d'achat s'accompagne d'une dégradation sans précédent des conditions de travail. Le nombre de postes reste insuffisant. Pire, 1700 places aux concours n'ont pas été pourvues faute de candidats.

Cela signifie donc toujours plus de classes fermées, moins de remplaçants, moins de personnels RASED... Plutôt que de chercher des solutions pour recruter des enseignants fonctionnaires d'Etat, le ministre multiplie le recours aux contractuels précaires.

La volonté d'Uberisation de l'Ecole publique réaffirmée par le président Macron aux recteurs à l'occasion de cette rentrée se heurte pourtant à la résistance des personnels. Par leur mobilisation, les candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires ont déjà contraint le ministre à recruter sous statut la moitié d'entre eux.

La question de la mobilisation pour recruter des enseignants fonctionnaires d'Etat par l'utilisation de la totalité des listes complémentaires, par le réabondement de celles-ci, par la mise en place de concours exceptionnels à Bac+3, par la titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent (sans attendre l'hypothétique concours annoncé par le ministre Ndiaye) est posée de manière immédiate.

Avec sa confédération et sa fédération, **la FNEC-FP FO** n'accepte pas la liquidation de tous les services publics dans ce pays, et en premier lieu celle de l'Ecole publique !

C'est aussi pour cette raison que **la FNEC-FP FO** continue de combattre la mise en concurrence entre les écoles, la territorialisation, l'instauration d'un management digne des entreprises privées initié par PPCR ... comme la mise en œuvre et l'extension de l'expérimentation marseillaise où les directeurs sont partie prenante du choix des adjoints au sein d'écoles devenues autonomes, comme la mise en place d'évaluations d'école où les personnels seraient contraints de subir une auto-évaluation ainsi qu'un audit mené par des personnalités extérieures.

Ainsi, au moment où le ministre crée le chaos en fermant des classes et des postes dans les écoles et les établissements spécialisés, en n'assurant plus le remplacement des enseignants absents, en développant l'inclusion systématique, les collègues n'auraient d'autre choix que d'assumer la responsabilité de la situation en s'auto-évaluant avec les parents, les élèves voire les élus locaux...

Qui pourrait l'accepter ? Invertissons les rôles : Quelle serait la réaction des parents si demain, le corps enseignant devait porter une évaluation sur les familles fréquentant l'établissement. Nous pourrions ainsi décliner plusieurs axes tels que la bienveillance parentale, le fonctionnement du foyer ou les apprentissages de l'autonomie de l'enfant... Pensez-vous que le climat scolaire en serait renforcé ? Ces mêmes parents accueilleraient-ils les constats des enseignants avec enthousiasme ? Permettez-nous d'en douter... De même, nous pourrions imaginer étendre ce dispositif à une évaluation des cadres de la DSDEN par le corps enseignant, les municipalités et les parents d'élèves.

Quant à l'évaluation externe, elle pourrait être faite par des personnels de l'Education Nationale mais aussi par des personnels des services à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, des élus ou des personnels d'une collectivité territoriale...

Elle se composerait notamment d'une visite au sein de l'école et de la rédaction d'un rapport transmis au directeur de l'école, chargé de le présenter en conseil d'école, aux autorités académiques et à la commune.

L'évaluation externe s'apparente donc ni plus ni moins à un audit d'entreprise privée chargé de mettre au pas les personnels de l'école et de renforcer la tutelle des collectivités territoriales. C'est la mise en place d'un « management » cher au président Macron et la remise en cause du statut des personnels qui, jusqu'à présent, n'étaient évalués que par leur supérieur hiérarchique direct, l'IEN de circonscription. **La FNEC-FP FO** refuse la transformation de l'Ecole en entreprise et défendra pied à pied le statut des personnels.

La FNEC-FP FO n'accepte pas ces processus d'accompagnement et d'évaluation permanents et revendique l'abandon du protocole PPCR, des évaluations d'écoles et de toutes les mesures managériales mises en place par les gouvernements qui se sont succédés.

La FNEC-FP FO refuse la territorialisation-privatisation de l'Ecole publique : comme il s'est opposé à la réforme des rythmes scolaires, à la mise en place des projets éducatifs de territoire, aux Cités éducatives, à la loi Rilhac, il n'accepte pas la mise en place des évaluations d'école.

L'Education doit rester nationale, le statut des enseignants fonctionnaires d'Etat doit être respecté !

Bon nombre de collègues nous font part du fait que ces évaluations sont présentées comme obligatoires par les IEN. Nous rappelons ici que les obligations de service des enseignants du 1er degré sont déterminées par le décret n° 2017-444 du 29 mars 2017 : 24 heures d'enseignement hebdomadaire ; 108h annualisées et rien de plus !

Rien dans les obligations de service des enseignants du 1er degré ne peut donc les contraindre à subir une évaluation d'école sous quelque forme que ce soit !

Rien ne peut leur imposer de mettre en œuvre une « auto-évaluation », qui plus est avec les parents, les élèves, les personnels municipaux, les « partenaires » ou les élus locaux !

Rien ne peut leur imposer de supporter une « évaluation externe » !

Refuser la mise en place d'une évaluation d'école n'est donc pas un acte de désobéissance : c'est simplement faire respecter ses droits, son statut et ses obligations de service. **La FNEC-FP FO** appelle donc les personnels à refuser collectivement de mettre en œuvre les évaluations d'école et à prendre contact avec notre syndicat pour faire valoir leur statut !

C'est dans cette optique de protection des droits des personnels que nos organisations syndicales ont procédé à une alerte sociale sur le département et nous espérons que des réponses satisfaisantes pourront nous être apportées à ce moment-là.

D'autre part, concernant la préparation de cette séance, pouvez-vous nous éclairer sur le fait que nous n'ayons été destinataires d'aucun document de travail ? Comment se faire une idée précise de la situation du département si les informations ne nous parviennent pas ?

Pouvez-vous donc nous faire un état des lieux de cette rentrée ? Combien de personnels ont été recrutés sur LC ? Combien de postes sont non pourvus à la rentrée ? Des contractuels seront-ils recrutés prochainement et si oui, combien ?

Enfin, quand le tableau d'avancement pour la classe exceptionnelle des PE sera-t-il examiné ? En effet, ceux-ci ne sont pas encore parus sur le site de la DSDEN, alors que ceux du secondaire le sont depuis bien longtemps sur celui du Rectorat, comme l'an passé. Notre demande est malheureusement récurrente et nous vous demandons d'y donner suite.

Le problème d'un examen aussi tardif est qu'il peut empêcher des prolongations de carrière ou des annulations de demandes de départ à la retraite au 1^{er} septembre 2022. La date limite d'annulation d'un départ à la retraite, est fixée au 31 août. Il vous incombe donc de publier les tableaux

d'avancement en amont de cette date afin que les collègues puissent décider de leur dérouler de carrière en toute connaissance de cause.

C'est sur ces constats, une nouvelle fois alarmants que **la FNEC-FP FO** maintient l'ensemble de ses revendications :

- **L'abandon de la réforme de la formation initiale des enseignants et le retour à une véritable formation pour les stagiaires ;**
- **La création des postes pour ouvrir des classes partout où cela est nécessaire, pour arrêter les fermetures de classes ;**
- **La création de postes de remplaçants pour que chaque enseignant absent soit remplacé ;**
- **Les créations de postes spécialisés, de PsyEN, d'AESH... nécessaires à la prise en charge de tous les élèves en difficulté ou en situation de handicap, l'abandon des PIAL et l'arrêt de la logique d'inclusion systématique et forcée ;**
- **La création d'un vrai statut pour les AESH**
- **L'augmentation des décharges de direction pour toutes les écoles. Pas une école sans décharge hebdomadaire ;**
- **L'abandon des formations en constellations et des évaluations d'école ;**
- **Le respect des cadres légaux à tous les niveaux hiérarchiques ;**

Pour la **FNEC-FP-FO**,
Audrey LAGES et Aurélien DUTT